

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Transferts de compétences à opérer vers la Région : approbation des dotations de compensation et des conventions de transferts en matière de transports et de planification des déchets

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le montant des dotations de compensation à verser par le Département et la Région, et leurs modalités de versement, conformément aux tableaux annexés au rapport,
- d'approuver la convention de transfert des personnels affectés à la compétence transports à organiser vers la Région,
- d'approuver la convention de transfert des personnels affectés à la compétence planification des déchets vers la Région,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'ensemble de ces conventions, dont les projets sont joints au rapport,
- de prévoir l'inscription des dotations de compensation lors des budgets primitifs à venir.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée